



Projet éolien de Montboissier

Atelier de co-construction paysager – Compte-rendu

Mercredi 3 juin 2026

Salle des fêtes de Montboissier

Sommaire

Projet éolien de Montboissier.....	1
Sommaire	2
1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Vos remarques et réponses à vos questions :.....	5
4. L’atelier de co-construction photomontages et évolution des paysages.....	10
5. Résultat du vote du nom du projet et synthèse des engagements	12
6. Contacts.....	13
7. Annexes :	14

1. Introduction

Depuis mars 2024, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Montboissier dans l'Eure-et-Loir. Une zone d'étude a été définie au nord de la commune, sur des parcelles privées.

Après de premiers échanges avec les élus, la sécurisation du foncier et la réalisation de pré-études techniques, Enertrag a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025. Enertrag a souhaité mener une démarche de concertation volontaire dès le début de cette phase d'étude, et tout au long du développement du projet, afin d'en faire un véritable projet de territoire. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs événements ont été organisés en 2025

Afin de poursuivre la concertation avec les habitants de Montboissier et d'associer le territoire à l'élaboration de certaines parties du projet, Enertrag et Demopolis Concertation ont invité les habitants, par la distribution d'un flyer le 26 mai, à participer à un atelier de co-construction paysagère organisé le mercredi 3 juin à la salle des fêtes de Montboissier.

Cet évènement s'est déroulé en plusieurs temps :

- La présentation du projet et de ses actualités ;
- Une présentation et l'explication de l'étude paysagère puis du fonctionnement des photomontages dans le cadre d'un projet éolien ;
- Un temps de co-construction des points de vue de photomontage avec les participants et habitants de Montboissier ;
- Un atelier « Passé, présent, futur » sur l'évolution des paysages et de Montboissier ;
- La révélation des résultats du vote sur le nouveau nom du projet ;

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges menés avec les participants, des questions posées et des réponses apportées, ainsi que des actualités du projet, les contributions recueillies lors des animations et des engagements pris à l'issue de cet évènement.

2. Les participants

L'atelier de co-construction paysager a rassemblé sept habitants de la commune de Montboissier, dont des élus.

Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes pour organiser et animer ce moment d'échange.

Enertrag, France :

- LILLIQUIST Julie, Cheffe de projet
- OUCHAHED Zineb, Chargée de concertation
- FISEL Jeremy, Responsable d'études paysagères

Demopolis Concertation :

- VALIGNAT Romane, Consultante confirmée en concertation
- RIBEIRO Thomas, Consultant en concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver les supports présentés lors de cet atelier de co-construction paysager dans ce compte-rendu ou [sur le site Internet du projet](#).

Pendant l'atelier, deux nouvelles affiches sur le projet ont été partagées : l'une sur les études en cours et leurs résultats, notamment à travers les données du mât de mesure et les résultats de l'étude acoustique ; la deuxième sur l'étude paysagère, objet de cet évènement. Enfin, les résultats du vote sur le nom du projet ont été rendus publics aux habitants. Ces documents sont disponibles en annexes de ce compte-rendu.

Pendant toute la durée de l'atelier, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet et sur l'éolien. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.

3.1 Vos remarques et réponses à vos questions :

- Sur l'éolien

Question d'un participant : « Pourquoi certaines éoliennes font du bruit et d'autres non ? »

Réponse d'Enertrag : Le bruit perçu dépend de plusieurs facteurs, le modèle d'éolienne, son ancienneté, son entretien, la vitesse et la direction du vent par exemple. Les éoliennes récentes sont conçues pour être moins bruyantes que les anciens modèles. Dans tous les cas, le parc en développement à Montboissier devra respecter la réglementation acoustique. Si les études montrent un risque de dépassement, des mesures de bridage seront mises en place. Après la mise en service, le suivi réglementaire confirmera que le parc éolien respecte la réglementation.

Question d'un participant : « Quelle taille font les fondations des éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Les fondations des éoliennes mesurent généralement entre 20 et 24 mètres de large, pour une profondeur de 3 à 4 mètres. Ces dimensions peuvent varier selon le modèle et la taille de l'éolienne, ainsi que selon la nature et la qualité des sols.

Question d'un participant : « Les propriétaires des terrains sur lesquels sont implantées les éoliennes obtiennent-ils quelque chose ? »

Réponse d'Enertrag : Les propriétaires concernés par l'implantation d'une éolienne, par le survol de pales ou par l'utilisation de chemins privés pour le projet et l'exploitation du parc éolien perçoivent un loyer. Les modalités sont définies dans un contrat établi entre chaque propriétaire concerné et Enertrag, pour l'utilisation de leur propriété.

Remarque d'un participant : « Ça serait intéressant de voir l'un de vos parcs en activité. »

Réponse d'Enertrag : Enertrag a développé et exploite deux parcs éoliens à proximité : le Parc Eolien de Chemin de Tuleras, sur les communes du Boullay-Thierry et de Villemeux-sur-Eure, en service depuis 2007, qui est actuellement en cours de renouvellement ; et le Parc Eolien de Marville-Moutiers-Brûlé, sur la commune du même nom, en service depuis 2022. Nous pourrions organiser une visite d'un de ces parcs, avec des explications sur son fonctionnement et des échanges avec les élus de la commune.

- Sur le projet

Question d'un participant : « Combien d'éoliennes il y aura dans ce projet ? »

Réponse d'Enertrag : C'est un projet de maximum trois éoliennes.

Question d'un participant : « Pourquoi ne pas se tenir strictement à la zone d'accélération ? »

Réponse d'Enertrag : Il est toujours préférable de développer un projet éolien au sein des ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables) votées par les conseils municipaux. Cependant, la zone votée par le conseil municipal de Montboissier n'est pas suffisante à elle seule pour développer un projet éolien. Une grande partie de cette zone se situe trop près d'une route, ce qui empêche l'implantation d'éoliennes. C'est pourquoi Enertrag a élargi la zone d'étude, tout en y intégrant la zone votée par le conseil municipal.

Question d'un participant : « Par qui sont entretenus les chemins qui mènent aux éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Les modalités d'entretien dépendront du statut des chemins concernés : chemins communaux, chemins ruraux ou chemins privés. Dans tous les

cas, si le projet se réalise, Enertrag prendra en charge les aménagements nécessaires à l'accès aux éoliennes, ainsi que la remise en état des chemins après le chantier en cas de dégradation liée aux travaux. Pendant l'exploitation du parc, l'entretien des accès nécessaires aux éoliennes sera organisé avec les propriétaires concernés et la commune, selon les conventions qui seront établies.

Question d'un participant : « *Comment seront disposées les éoliennes dans la zone d'étude ?* »

Réponse d'Enertrag : L'implantation précise des éoliennes n'est pas encore définie à ce stade. Elle dépendra des résultats des différentes études en cours et des contraintes identifiées sur la zone. L'objectif est de définir l'implantation la plus adaptée, en limitant autant que possible les impacts sur le paysage, l'environnement et les riverains, tout en optimisant le fonctionnement des éoliennes.

Question d'un participant : « *Combien y a-t-il de propriétaires sur la zone d'étude ?* »

Réponse d'Enertrag : Sur la zone d'étude, il y a une dizaine de propriétaires. Nous étudions l'ensemble de cette zone, mais nous ne sommes pas en contact avec tous les propriétaires, et tous n'ont pas accepté de faire partie du projet.

Question d'un participant : « *Vous ne pouvez pas mettre d'éoliennes proche des routes ?* »

Réponse d'Enertrag : Oui, il existe une distance minimale à respecter entre les routes et les éoliennes. Certaines zones visibles sur la carte font bien partie de la zone d'étude, mais elles ne pourront pas forcément accueillir d'éoliennes si elles se situent trop près d'une route ou si d'autres contraintes s'appliquent. Nous enverrons au conseil municipal une carte intégrant les différentes couches de contraintes de la zone.

Question d'un participant : « *Les éoliennes seront là pendant combien de temps si le projet voit le jour ?* »

Réponse d'Enertrag : La durée de vie d'une éolienne est généralement d'environ 20 à 25 ans. À la fin de cette période, deux possibilités existent ; soit le parc est démantelé et les terrains sont remis en état, pour permettre leur remise en culture ; soit le parc est renouvelé, c'est-à-dire que les anciennes éoliennes sont

démontées pour permettre l'implantation de nouvelles turbines, après la réalisation des études nécessaires.

Question d'un participant : « *Sur un projet comme celui-là, de trois éoliennes, la commune ne touche rien ?* »

Réponse d'Enertrag : La commune bénéficie de plusieurs retombées liées au projet éolien. Elle perçoit notamment une fiscalité à travers la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties), la CET (Contribution économique territoriale), et l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Pour un projet de trois éoliennes, ces taxes représenteraient environ 30 000 € par an pour la commune, pendant toute la durée d'exploitation du parc. La commune bénéficiera également de mesures d'accompagnement, qui devront être définies avec les habitants, le conseil municipal et Enertrag. C'est notamment l'un des objectifs de la concertation menée autour du projet. Enfin, pour l'utilisation de chemins communaux, des conventions d'usage des chemins sont également établies et donnent lieu à une rémunération pour la commune.

Remarque d'un participant : « *Le poste source de Bonneval arrive à saturation !* »

Remarque d'un participant : « *Le problème serait surtout de les entendre.* »

Remarque d'un participant : « *On ne peut pas décider à la place de tout le monde sur le projet. Nous [le conseil municipal] ferons voter les habitants sur le projet pour qu'ils décident.* »

Remarque d'un participant : « *Pour nous, le visuel ne pose pas de problème.* »

- Sur les études

Question d'un participant : « *Combien de décibels supplémentaires sont autorisés pour le parc ?* »

Réponse d'Enertrag : La réglementation impose que le parc n'augmente pas le bruit ambiant de plus de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit, par rapport aux relevés réalisés dans le cadre de l'étude acoustique. Les parcs en exploitation sont contrôlés par les services de l'État un an après leur mise en service, puis régulièrement pendant leur phase d'exploitation, afin de vérifier le respect de la

réglementation. Si, une fois mis en service, le parc dépasse les seuils réglementaires, des mesures de bridage devront être mises en place.

Question d'un participant : « *Qui entretient les haies plantées pour réduire les impacts visuels ?* »

Réponse d'Enertrag : Pendant les deux premières années, les haies plantées bénéficient d'une garantie de prise, si certains plants ne prennent pas, ils sont remplacés par Enertrag. Ensuite, l'entretien des haies dépendra de leur lieu d'implantation. Si elles sont plantées sur un espace communal, l'entretien relèvera de la commune ; si elles sont plantées dans des jardins privés ou en bordure de champs, il relèvera des propriétaires concernés. L'implantation de haies n'est qu'une proposition de mesure possible dans un projet éolien, qui devrait être validée au préalable par la commune et les propriétaires.

Remarque d'un participant : « *Si l'entretien des haies doit être fait par notre employé communal, ce ne sera pas possible. Il n'a déjà pas le temps de faire tout ce qu'il y a à faire sur la commune actuellement. Ça va nous coûter cher.* »

- Sur les mesures d'accompagnement

Remarque d'un participant : « *Les habitants de Montboissier pourraient profiter de l'électricité produite moins chère ?* »

Réponse d'Enertrag : L'électricité produite par le parc sera directement injectée sur le réseau électrique. Toutefois, Enertrag pourrait étudier la mise en place d'un dispositif spécifique pour les habitants de Montboissier, par exemple sous la forme d'un chèque énergie ou d'un contrat d'électricité à tarif préférentiel. Cela pourrait faire partie des mesures d'accompagnement du projet, mais il faut encore en discuter avec le conseil municipal et l'étudier plus précisément, afin de savoir ce qui est possible, à quelles conditions et à quel niveau.

Remarque d'un participant : « *Il faut que le projet et ce qui se fera autour profitent à tous, à la commune comme aux habitants.* »

Remarque d'un participant : « *Nous avons un problème de sécurité routière sur la commune (vitesse, l'accès aux arrêts de bus). Nous pourrions trouver des solutions à construire dans le cadre du projet, comme des trottoirs et des passages sécurisés.* »

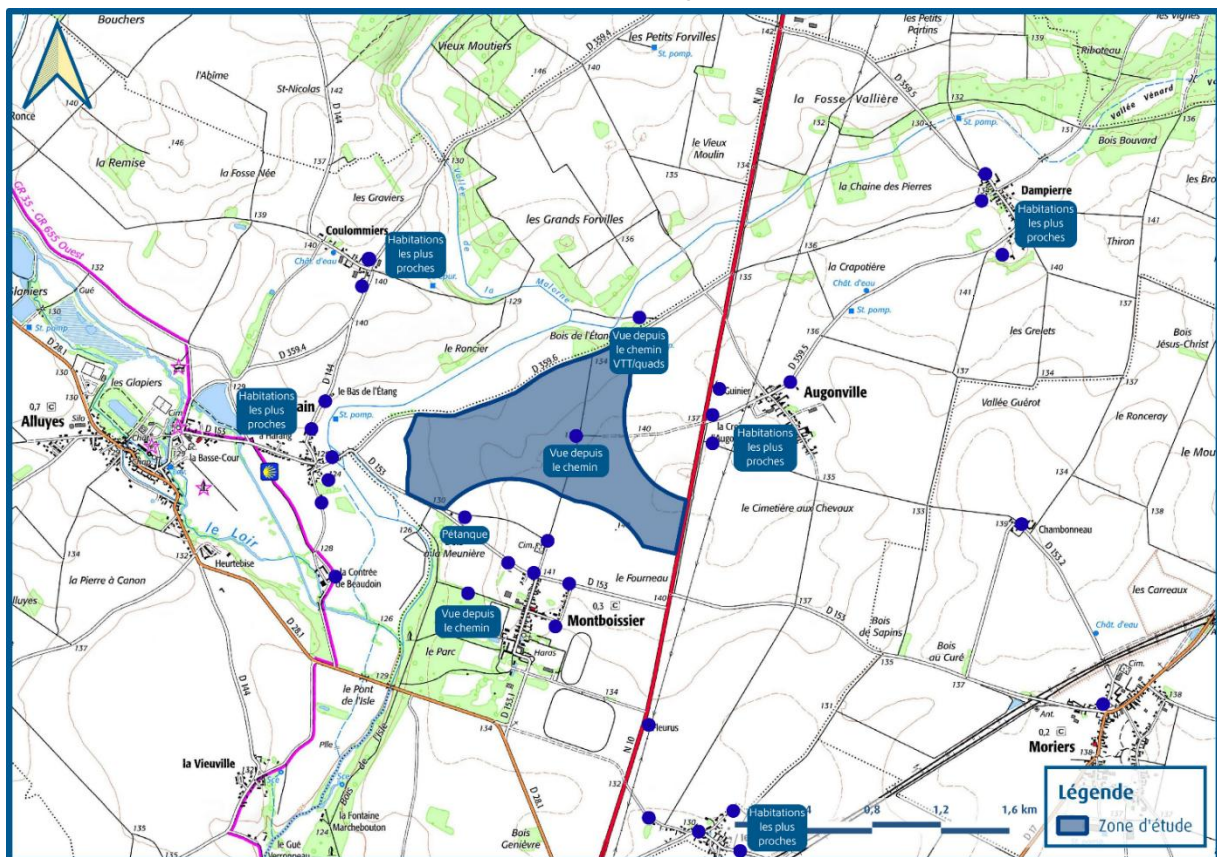
4. L'atelier de co-construction photomontages et évolution des paysages

Après la présentation de l'étude paysagère par Jeremy FISEL, responsable d'études paysagères chez Enertrag, et l'explication du rôle des photomontages dans le cadre d'un projet éolien, les habitants ont ensuite été invités à placer, sur une carte du projet, les lieux depuis lesquels des points de vue de photomontage leur semblaient pertinents : lieux de vie, lieux de leur quotidien, lieux de passage ou de loisirs, comme les itinéraires de VTT ou de marche.

Ces propositions de points de vue seront transmises au bureau d'étude DLVR, qui pourra utiliser les plus pertinents pour définir la liste des points de photomontages nécessaires. Cette liste sera complétée par le bureau d'étude pour étudier l'ensemble des enjeux paysagers et patrimoniaux du secteur d'implantation.

Vous retrouverez ci-dessous une carte présentant les points placés par les participants, ainsi que leur justification pour certains d'entre eux.

Carte des points de vue de photomontage placés par les participants



● : Points de vue de photomontage souhaités par les participants

À la suite de la co-construction des points de vue de photomontage, un atelier de réflexion sur l'évolution des paysages et de Montboissier a été proposé aux participants, sur la base de photos actuelles de la zone d'étude (voir annexes).

- Remarques sur le passé

« Avant, il y avait beaucoup plus d'agriculteurs à Montboissier et dans la zone. »

« Il y avait aussi plus d'enfants à Montboissier. »

« Il y a encore 20 ans peut-être, on avait des pompiers, avant leur départementalisation. »

« Il y avait un autre chemin qui traversait votre zone d'étude. »

« On avait au moins quatre cafés dans la rue principale. »

- Remarques sur le futur

« J'espère qu'il y aura plus de logements et d'habitants, même si ce n'est pas parti pour. »

« Avec le réchauffement climatique, les cultures remontent. On aura peut-être encore plus de lavande ou d'autres cultures. »

« On sera peut-être un village dortoir. »

« Dans un futur proche, j'espère qu'on aura réussi à sécuriser les routes et les chemins vers les arrêts de bus. »

5. Résultat du vote du nom du projet et synthèse des engagements

Pour conclure l'évènement, Enertrag et Demopolis Concertation ont révélé aux participants les résultats du vote sur le nom du projet, issus des réponses recueillies en porte-à-porte auprès des habitants de Montboissier en janvier, ainsi que des réponses sur le site internet du projet entre janvier et juin 2026.

Le nouveau nom est : **Projet éolien du Houssay** ; ce nom est arrivé en première position avec 13 voix, contre 2 voix pour le Projet éolien des Lavandes, le Projet éolien du Bois à la Dame et le Projet éolien houssin, et 0 voix pour le Projet éolien du Bois à la Meunière et le Projet éolien de la Fausse au Pauvert.

Durant cet évènement, Enertrag a pris les engagements suivants auprès des participants :

- **Partager le compte-rendu de l'évènement avec le conseil municipal ;**
- **Envoyer au conseil municipal une carte avec l'ensemble des contraintes de la zone d'étude, notamment la distance aux routes ;**
- **Étudier, avec le conseil municipal, l'organisation d'une visite d'un parc éolien Enertrag à proximité courant le mois de juillet.**

6. Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter :

Équipe projet ENERTRAG

Julie LILLIQUIST

montboissier@enertrag.com

07 72 30 62 16

Équipe Demopolis Concertation

Romane VALIGNAT

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

7. Annexes :

Le projet éolien de Montboissier

Des nouvelles des études en cours sur le projet

Vent maximum mesuré à 86km/h
à 101m de hauteur



Les données émanant du mât de mesure

Températures :

Minimum de -5°C en janvier 2026
Min. 5°C et max. 25°C en avril 2026



Vents majoritaires :

Vent du Sud en janvier 2026
Vent de Nord-Est en avril 2026



L'étude acoustique



Méthode de mesure

Les niveaux sonores de l'environnement sans parc éolien ont été mesurés de jour et de nuit pour les deux directions de vent majoritaires du site : sud-ouest et nord est.

Une fois l'implantation décidée, une modélisation du bruit des futures éoliennes sera réalisée depuis ces points.

Si le niveau sonore est au dessus des seuils réglementaires, un plan de bridage des éoliennes sera prévu.

Premiers résultats

Certaines habitations ont eu des environnements sonores assez élevés lors des mesures. Par exemple le point 5 qui est à côté d'une départementale où le niveau mesuré atteint plus de 55 décibels le jour et plus de 40 décibels de nuit.

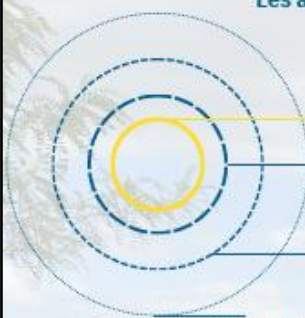
Au contraire certaines habitations ont des environnements plus calmes comme le point 3 ou 4 de nuit.

Généralement, et c'est ce qu'on retrouve dans les mesures, le niveau de bruit augmente avec la vitesse de vent (plus d'agitation de la végétation quand il y a plus de vent) jusqu'à obtenir un niveau stable.

Le projet éolien de Montboissier

Focus sur l'étude paysagère

Les aires d'études



La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires.

L'**aire d'étude immédiate** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. Y sont menées les études environnementales poussées et l'analyse acoustique.

L'**aire d'étude rapprochée** correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers, soit environ 6 à 10 km.

L'**aire d'étude éloignée** est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire, frontières biogéographiques, zone d'impact paysager potentiel et éléments humains ou patrimoniaux remarquables.

Source : Guide EIE Paysage

Le bureau d'étude

L'agence DLVR, basée en région Centre-Val-de-Loire, est en charge de l'étude paysagère. Ils sont spécialisés depuis plus de 15 ans dans les études paysagères et études d'impact, notamment sur des projets éoliens.



Les étapes de l'étude paysagère

Etat initial



- Etude des paysages autour de la zone
- Prise en compte du patrimoine
- Recensement des enjeux

12 mois

Choix de points de vue



- Choix par le bureau d'étude de points de vue pour réaliser les photos qui serviront aux photomontages par la suite

1 mois

Choix de l'implantation



- Choix de l'implantation des éoliennes prenant en compte les différents enjeux relevés par les études
- Analyse des variantes d'implantation

4 mois



Photomontages

- Réalisation des photomontages une fois l'implantation connue

1 mois



Rédaction du rapport

- Analyse des impacts paysagers
- Rédaction des préconisations de mesures ERC (éviter, réduire, compenser) à mettre en place avant ou après la construction du parc.

6 mois

Vos questions sur le projet

Combien y aura-t-il d'éoliennes ?

Pourquoi ne pas se tenir strictement à la zone d'activation ?

Par qui sont entretenus les chemins qui mènent aux éoliennes ?

Il faut que le projet et ce qui se fera autour profite à tous, commune et habitants.

On a un problème de sécurité routière, on pourra trouver des solutions à construire (passage sécurisés...)

Il faudrait sécuriser certains chemins

Pourquoi certaines éoliennes font du bruit et d'autres non ?

Qui entretient les haies plantées en réduction d'impacts visuels ?

Comment seront disposées les éoliennes ?

Vous ne pourrez pas les mettre proche des routes, n'est-ce pas ?

Nous intervenons au Conseil Municipal les cartes avec les différentes couches et contraintes.

Nous ne savons pas encore.

Sur un projet comme celui-là de trois éoliennes, la commune ne touche rien ?

Il ya combien de propriétaires dans la zone ?

Les éoliennes seront là pendant combien de temps ?

Le contrat dure 20ans, puis le parc est démantelé par Enertrag au renouvellement avec d'autres.

Une dizaine de propriétaire est sur la zone étudiée.

Si, elle touche de la fiscalité, environ 30 000€ par an pour 20 ans.

Les habitants de Montbauroux pourraient profiter de l'électricité produite, miniche ?

C'est combien de décibels en plus au maximum pour le parc ?

Quelle est la taille des fondations ?

Entre 20 et 24 m de large et 3 à 4 m de profondeur selon les sols et machines

Plus 5 décibels, le jour et plus trois la nuit.

Le poste source de Bonneval arrive à saturation.

Cela fera partie des mesures que nous pourrions mettre en place, à discuter avec le conseil.

Pour nous, le visuel ne pose pas de problème.

Le problème serait plutôt de les entendre.

Les élus feront voter les habitants pour décider.

Les propriétaires gagnent quelque chose ?

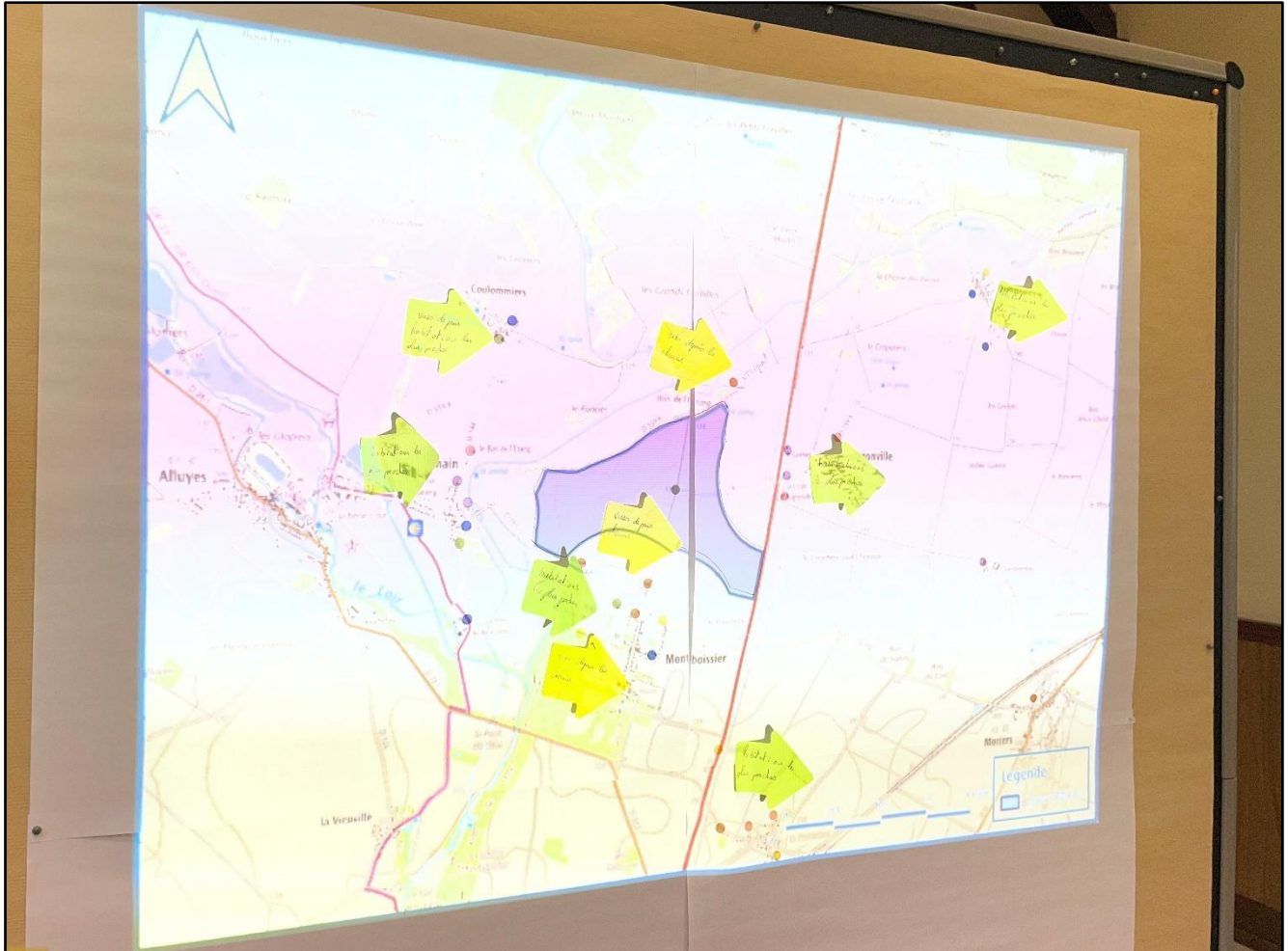
Si ils ont une éolienne, ils auront un loyer

Bauley-Thierry est le parc le plus proche d'Enertrag, en renouvellement advenement.

Ça serait intéressant de voir un de vos parcs en active.

On peut organiser une visite sur ce parc, avec explications et élus.

Photo de projection utilisée pendant l'atelier photomontages :



Photos utilisées pour l'atelier sur l'évolution des paysages :

Photos prises depuis le haut du mât de mesure lors de son installation en août 2025.









Photos de la zone d'étude prises le 26 mai 2026 :





Résultat du vote sur le nom du projet :

